

Image not found or type unknown



Vente forcée enchère

Par **Milka27**, le **05/11/2021** à **19:58**

Mon oncle était divorcé, mais le partage des biens n'a pas été fait car conflictuel, ma tante avait assigné et la vente devait se faire aux enchères pour les 3 maisons... Est ce que le décès annule la procédure

Par **Marck.ESP**, le **05/11/2021** à **21:05**

Bonsoir

Je pense qu'il s'agit d'une interruption et non d'une extinction de la procédure.

En effet la partie concernée va être remplacée par ses propres héritiers.

Ceux ci décideront s'il poursuivent dans le même sens où cherchent un arrangement amiable.